

---

Adresse de la société populaire de Roquebrune, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et applaudit au décret du 18 floréal, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Roquebrune, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et applaudit au décret du 18 floréal, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 595-596;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14657\\_t1\\_0595\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14657_t1_0595_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022



de lassassinat pour retarder leur destruction. Mais en vain se serviront-ils de toutes les ressources affreuses des scelerats, le génie de la France veillera toujours sur nos dignes représentants, il saura les préserver de leurs intentions homicides, la liberté couvrira les pères du peuple de son égide impénétrable. Ils sont les pères de la patrie, l'Être Suprême saura les lui conserver. Oui, citoyens, vous vivrés tous pour le bonheur de la France, le fer assassin et perfide ne pourra vous atteindre, vous vivrés pour continuer vos glorieux Travaux, pour trancher la dernière tête de l'hydre affreux qui toujours se renouvelle; vous vivrés pour anéantir jusqu'au dernier des supots de la Tirannie, tous les ennemis de la chose publique; et pour détruire cette horde affreuse de conspirateurs, d'assassins et de malveillans qui semble toujours renaître de ses cendres.

Tels sont les vœux que forme tous les jours la société populaire de Roquebrune, qui ne s'est jamais écartée et ne s'écartera jamais des vrais principes de la révolution; de cette société qui n'a d'autre désir que le bien public et la conservation des dignes représentants de la nation française ».

[mêmes signatures]

## 8

**Le conseil-général de la commune de Port-Malo (1) écrit qu'il rend hommage au génie de la France qui, couvrant de son égide les représentants du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre, les a préservés des coups paricides dont ils étoient menacés.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Port-Malo, 12 prair. II] (3).

« Citoyens,

Nos implacables ennemis, désespérés de vos succès et ne pouvant y survivre, cherchent à mettre le comble à leurs crimes et à terminer leur misérable carrière par les plus énormes forfaits; mais le destin de la république veille et déjoue leurs affreux complots. Et la justice d'un grand peuple, insulté dans ce qu'il a de plus sacré saura venger l'humanité de tants d'attentats.

Courage, ô Robespierre, ô Collot d'Herbois ! Le génie de la France vous couvre de son égide, il vient de vous préserver des mains paricides qui s'attachent à ce que nous avons de plus cher; nous lui en rendons hommage et saurons le seconder ».

MOULLIN (maire), GRERET, CHAPTOIS, BESNARD, COR, DESPLANCHES [et 11 signatures illisibles].

(1) Côtes-du-Nord.

(2) P.V., XXXIX, 270. *Mon.*, XX, 751; *C. Eg.*, n° 665.

(3) C 305, pl. 1150, p. 32.

## 9

**La municipalité et le conseil-général de la commune de Cherbourg (1) félicitent la Convention nationale sur les dangers auxquels viennent d'échapper deux de ses membres; ils l'invitent à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Cherbourg, 12 prair. II] (3).

« Citoyens représentants,

C'est au milieu du plus vif enthousiasme que nous avons arrêté de vous féliciter des dangers auxquels ont échappé vos dignes collègues; n'en doutez pas, Citoyens représentants, c'est l'athéisme confondu, c'est l'immortalité de l'âme proclamée par vous, c'est la justice et la probité devenus l'objet du culte des français régénérés, c'est enfin la morale publique mise en action, qui allument la rage et aiguissent les poignards contre vous; voilà, citoyens représentants, ce que les tyrans dans leurs fureurs, Pitt dans sa scélératesse politique, et tous les méchants qui pèsent sur la terre ne vous pardonneront jamais. Qu'ils s'agitent, qu'ils s'indignent des progrès de la morale publique dans l'empire français et du reflux de l'antique corruption dans les contrées de l'esclavage; Vous, Citoyens représentants, demeurez fermes dans la carrière glorieuse que vous parcourez, et toujours sur la même ligne. La cause que vous défendez est la plus belle qui fut jamais, et son triomphe est assuré car il ne reste à vos ennemis que le crime pour combattre la vertu ».

HENRY, LEIDOS, QUONIAM, QUONIAM, ROUXEL, CLÉMENT, PHILIPPE, CREVON, NOEL [et 9 signatures illisibles].

## 10

**Le comité révolutionnaire de la section de la Poissonnerie de Tours (4) félicite la Convention sur le décret du 18 floréal qui reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame; il la remercie également du décret qui accorde des secours aux parents indigens des défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (5).**

[Tours, 3 prair. II] (6).

« Mandataires du peuple,

Les sans culottes composant le comité de surveillance révolutionnaire de la section de la poissonnerie, tout dévoués à la chose publique,

(1) Manche.

(2) P.V., XXXIX, 270. *J. Fr.*, n° 628; *B<sup>in</sup>*, 26 prair. (2° suppl<sup>é</sup>); *Mon.*, XX, 751; *C. Eg.*, n° 665.

(3) C 305, pl. 1150, p. 33.

(4) Indre-et-Loire.

(5) P.V., XXXIX, 270. *B<sup>in</sup>*, 26 prair. (2° suppl<sup>é</sup>); *Mon.*, XX, 751; *C. Eg.*, n° 665.

(6) C 305, pl. 1150, p. 34.